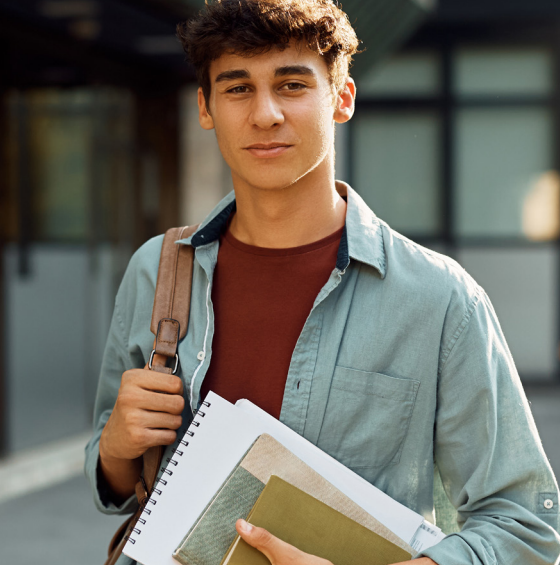


# NOUS AUSSI, ON PENSAIT N'AVOIR DROIT À RIEN ...



+ d'infos et prise de RDV au 02 51 52 62 51  
des permanences dans toutes les communes





- Anita, 46 ans, hôtesse de caisse a fait appel à la CAF\* et à la CPAM\* dans le but d'obtenir la Prime d'Activité (PPA) et la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Elle reçoit 170 € par mois de la **CAF\***, en complément de salaire. Elle paye, en partie, sa cotisation mutuelle, grâce à l'aide mensuelle de 14 € de la **MSA\***.
- Léo, 18 ans, fils d'agriculteur a déposé un dossier de demande d'une bourse d'enseignement supérieur auprès du **CROUS\*** et une aide au permis de conduire auprès de la **MSA\***. Il a obtenu une aide de 216 € par mois par le **CROUS\***. Il a pu financer, en partie, son permis de conduire, grâce à l'aide ponctuelle de 500 € de la **MSA\***.
- Jean, 73 ans, retraité du bâtiment a fait une demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées – aussi appelé minimum vieillesse - (ASPA) auprès de la **CARSAT\*** et le chèque énergie auprès de l'Etat. Il perçoit désormais 212,02 € par mois de la **CARSAT\***, en complément de retraite. Il pu payer en partie sa dernière facture d'électricité grâce à l'aide ponctuelle de 98 € de l'Etat.
- Julie, 38 ans, maman de 2 enfants est à la recherche d'un emploi et a sollicité le Revenu de Solidarité Active (RSA) auprès de la **CAF\***, la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) auprès de la **CPAM\*** et la bourse des collèges pour sa fille, Inès. Elle perçoit 1 360,54 € par mois de la **CAF\***. Elle bénéficie d'une mutuelle gratuite par la **CPAM\***. Il lui est également versée une aide forfaitaire de 114 € pour l'année scolaire d'Inès.

\*CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail

\*CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

\*MSA : Mutualité Sociale Agricole

\*CAF : Caisse d'Allocations Familiales

\*CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Les montants des aides sont soumis à conditions de ressources.

**Faites comme Anita, Léo, Jean et Julie pour faire évaluer vos droits :**

- Prenez contact au 02 51 52 62 51 ou liens@ccplc.fr
- Rendez-vous dans un Lieu d'Information et d'Ecoute Numérique et Solidaire du territoire (LIENS)

